

Qu'est-ce qu'un assureur direct ?

En tant qu'assureur direct, ACTEL se veut très proche de ses clients. Vous êtes directement en contact par téléphone avec votre conseiller personnel. Ce sont la simplicité et la souplesse de notre structure, mais également l'utilisation des technologies les plus modernes, qui nous permettent de vous garantir un accueil et un suivi rapide et personnalisé de votre dossier, ainsi que des tarifs très avantageux.

Les avantages de l'assurance en direct :

- rapidité
- simplicité
- efficacité
- contact direct personnalisé
- prix avantageux

Pour plus de renseignements et pour toute demande d'offre

- appelez gratuitement le **0800 123 23**,
- surfez sur **www.actel.be**
- ou renvoyez-nous les coupons-réponse
 - par fax au n° GRATUIT **0800 137 38**;
 - par courrier, dans l'enveloppe-réponse pré-affranchie.

Assurance auto

Avec ACTELdirect

vous êtes couvert
de la tête aux pieds



L'assurance auto chez ACTELdirect

Le fruit d'un géant de l'assurance

ACTELdirect est une filiale du groupe P&V (8^{ème} assureur en Belgique), qui bénéficie de la solidité financière de sa maison mère. Tant pour ses produits auto, moto, qu'habitation elle adopte une philosophie similaire: des assurances sur mesure et un service de qualité pour une prime des plus concurrentielles.



Un tarif adapté à votre conduite.

Le montant de votre prime auto ACTELdirect diminue sensiblement lorsque vous répondez à au moins une des conditions suivantes :

- Vous roulez **moins de 12.500 km** par an;
- Vous roulez dans le **trafic** pour vous rendre au travail;
- Vous avez des **enfants**;
- Vous êtes **navetteur**;
- Vous êtes **fonctionnaire** ou **retraité**.

Votre profil de conduite vous donne ainsi droit à des **réductions qui peuvent aller jusqu'à 40%**.



Qui dit mieux ?

En plus des tarifs avantageux, ACTELdirect c'est également:

- Une assurance **sur mesure** en fonction de vos besoins;
- Un **joker** pour les bons conducteurs : le premier accident ne donne pas lieu à une augmentation de prime;
- Un **véhicule de remplacement gratuit**, même en cas d'accident en tort et sans omnium;
- Une **assistance 24 heures sur 24** en cas d'accident;
- La **prise en charge** de votre véhicule et de vos passagers;
- Un règlement rapide des dossiers sinistres, **dans les 10 jours** en moyenne;
- Un réseau étendu de garages partenaires avec le **règlement direct au garagiste**;
- Des réparations **garanties 1 an**.

Sachez que, selon une étude de satisfaction récente (Survey & Action avril 2007), les nouveaux clients d'ACTELdirect lui attribuent un taux de satisfaction de 90%. **Alors n'hésitez plus !**



Comment obtenir une offre sans engagement ?

Demander une offre sans engagement ne vous prendra que quelques minutes et vous permettra sans doute d'épargner beaucoup d'argent.

Par téléphone

Il vous suffit d'appeler le numéro gratuit **0800 123 23**. Nos conseillers répondent à vos questions tous les jours de la semaine entre 8 et 20 heures et le samedi entre 10 et 16 heures.

Il vous poseront alors toutes les questions relatives à votre profil de conduite, à votre véhicule et aux garanties que vous voulez souscrire. Grâce à ces renseignements, il vous communiquera immédiatement le montant de votre prime.

Si notre offre vous convient, elle vous sera confirmée par courrier dans les 3 à 4 jours ouvrables suivant votre appel.

Par internet

En vous rendant sur **www.actel.be** vous trouverez de plus amples renseignements sur nos produits et aurez la possibilité d'obtenir immédiatement un devis en ligne.

Le questionnaire à remplir pour obtenir le montant de votre prime, vous propose des fonctions « aide » au cas où des précisions vous seraient nécessaires. En cas de souci n'hésitez pas à nous contacter au **0800 123 23** pour obtenir plus d'informations. Nos conseillers se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Si notre offre vous intéresse, il vous suffit ensuite d'appuyer sur le bouton « je désire obtenir une offre par courrier ». Toutes les données que vous avez introduites, vous seront confirmées instantanément par e-mail, et une offre « papier » vous parviendra dans les 3 à 4 jours ouvrables après votre visite sur notre site.

Vous êtes convaincus et désirez souscrire ?

À la réception de notre courrier, lisez attentivement la demande d'assurance et complétez-la si nécessaire.

En cas de doute n'hésitez pas à nous appeler au numéro gratuit **0800 123 23**.

Complétez aussi le formulaire d'avis de résiliation qui nous permettra de prévenir votre compagnie actuelle que vous désirez changer d'assureur. Signez ces deux documents et renvoyez-les à ACTEL*direct* en utilisant l'enveloppe pré-affranchie jointe.

Dès réception de ces 2 documents, nos services de production émettront votre contrat ainsi que votre carte verte. Ceux-ci vous seront alors envoyés dans les plus brefs délais.

QUAND ET COMMENT CHANGER DE COMPAGNIE D'ASSURANCE ?

Pour pouvoir profiter de nos tarifs avantageux, il faut renoncer à votre ancien assureur.

Vous pouvez le faire vous-même ou si vous le désirez ACTELdirect s'en charge pour vous gratuitement.



Quand pouvez-vous renoncer à votre contrat ?

- Dans les 30 jours calendrier après avoir signé le contrat;
- 3 mois avant l'échéance de votre contrat (date anniversaire). Pour être sûr, comptez 4 mois. Ce délai est pris en compte à dater du jour de l'envoi de votre courrier recommandé;
- En cas de modification de son tarif ou de ses conditions d'assurance.



Comment résilier votre contrat ?

Par lettre recommandée, en utilisant le formulaire joint à la demande d'assurance que nous vous avons envoyé.

Si votre véhicule est assuré auprès de plusieurs compagnies (lorsque la R.C. est assurée auprès de la compagnie Y et l'omnium auprès de la compagnie X), vous devrez envoyer un avis à chaque assureur.

À qui envoyer cet avis de résiliation ?

Si vous désirez vous en charger vous-même : vous devez envoyer l'avis de résiliation directement à la compagnie d'assurance par recommandé.

Plus simple : renvoyez nous l'avis de résiliation dans la même enveloppe que la demande d'assurance et nous nous chargerons de faire suivre votre avis de résiliation à votre ancienne compagnie.